

## PROCES VERBAL

### Conseil municipal du mardi 04 octobre 2022 à 20h00

**Présents :** Mme MOSTEIRO Odile, M. GATTONE Emmanuel, M. LEQUIN Didier, Mme COTTIN Véronique, M. BAGUET André, M.

NOUVELLE Philippe, Mme POMMES Kathy, Mme SLADE Judith, Mme VALLECORSA Sofia, Michel CHANEL, Mme LENG-GOLLIET Amély

**Excusés :** Mme JOUANNET Martine, Mme REBOUL SALZE Sophie, Mme DELCOUR Petra, M. LESEGRETAIN Bernard, M. LACHAUX Patrice, Mme LACHAUX Laurie, M. POURRIER Luc, M. Du BOIS Jérôme

**Procurations :** Mme JOUANNET Martine à M. LEQUIN Didier, Mme REBOUL SALZE Sophie à Mme MOSTEIRO Odile, Mme DELCOUR Petra à M. GATTONE Emmanuel, M. POURRIER Luc à Mme COTTIN Véronique, M. Du BOIS Jérôme, à M.CHANEL Michel

## ORDRE DU JOUR

### Approbation du procès-verbal du conseil 06 septembre 2022

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

Point n°1 : Avenant n°1 à l'accord cadre de fourniture et livraison des repas pour la restauration scolaire

Point n°2 : Désignation d'un correspondant incendie secours

#### **TRAVAUX / FORETS**

Point n°3 : Travaux de la commission

Point n°4 : Accord-cadre voirie : attribution du marché

Point N°5 : Marché de travaux rue des Noyers : attribution du marché

Point n°6 : Avenant n°1 : marché de travaux du bâtiment des services techniques. Lot 2 Maçonnerie

#### **FINANCES**

Point n°7 : Factures et engagements

Point N°8 : Budget VTT : Admission en non valeurs

Point N°9 : Décision modificative n°1 du Budget Principal

#### **URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE**

Point n°10 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

#### **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Point n°11 : Travaux des commissions

#### **INTERCOMMUNALITE**

Point n°12 : rapport d'activité 2021 Pays de Gex Agglo

Point n°13 : rapport d'activité 2021 Prix et qualité du service public -Eau et assainissement

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Ouverture du conseil à 20h03

Mme Mosteiro préside la séance et informe que les 2 derniers points de l'ordre du jour sont reportés pour le prochain conseil.

M. BAGUET André est nommé secrétaire de séance

Approbation du PV du Conseil municipal du 06 septembre : pas de remarques

## ADMINISTRATION GENERALE

### **Point N°1 Avenant n°1 à l'accord cadre de fourniture et livraison des repas pour la restauration scolaire**

Mme Mosteiro rappelle aux conseillers qu'un accord cadre pour la fourniture et livraison des repas pour la restauration scolaire a été attribué à l'entreprise SHCB en juillet 2021.

Cette proposition d'avenant a été vue en commission d'appels d'offres le 03 octobre 2022, les membres se sont prononcés favorablement à cet avenant.

Mme Mosteiro informe que l'avenant n°1 concerne deux points :

- La modification de l'indice INSEE de référence indiqué dans le CCAP et la révision des prix.

1) La modification de l'indice INSEE de référence indiqué dans le CCAP :

Indice initial INSEE « *repas dans un restaurant scolaire* ».

Cet indice ayant été suspendu en mars 2021 en raison de la crise sanitaire, le nouvel indice de référence est désormais : 10534463 « *indice prix de production de l'industrie française, denrées alimentaires* ».

2) La révision des prix :

Mme Mosteiro rappelle les prix initiaux du marché :

- Repas midi scolaire maternelles bio : 2.75€ HT = 2.90€ TTC
- Repas midi scolaire primaires bio : 2.85€ HT = 3.01€ TTC
- Piques niques maternelles : 2.90 € HT = 3.06 € TTC
- Piques niques primaires : 3.00€ HT = 3.16€ TTC

Mme Mosteiro indique qu'il faut appliquer la formule mentionnée dans le cahier des clauses du marché pour calculer les nouveaux prix. La formule est :  $P + P0 \times (A \text{ janvier } 2022 / AO \text{ janvier } 2021)$ .

Le coefficient donné par la formule est donc de **1.0636**, soit **6.36%** d'augmentation.

Les nouveaux prix à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 sont :

- Repas midi scolaire maternelles bio : 2.92€ HT
- Repas midi scolaire primaires bio : 3,03€ HT
- Piques niques maternelles : 3.08€ HT
- Piques niques primaires : 3.19€ HT

M.Gattone demande si cette augmentation sera répercutée sur les familles ? Mme Mosteiro répond que ce n'est pas prévu pour cette année scolaire et que cette augmentation sera supportée financièrement par la Commune.

20h10 : Arrivée de Mme Vallecorsa

Mme Mosteiro précise que désormais les pique-niques ne sont plus pris en charge par SHCB à la demande de la Mairie et de l'école. Les parents devront les fournir aux enfants.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVENT** l'avenant n°1 à l'accord cadre de fourniture de repas pour la restauration scolaire

**AUTORISENT** Madame la Maire à signer l'avenant n°1

## Point N° 2 Désignation d'un correspondant incendie secours

Madame Mosteiro informe que le Décret n°2022-1031 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie secours indique que le Maire doit désigner parmi les adjoints ou les conseillers municipaux un correspondant incendie secours.

Sous l'autorité du Maire, le correspondant peut :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, convention et documents opérationnel, administratifs et technique du service local d'incendie et de secours,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitant de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

A cet effet, Madame Mosteiro propose de nommer Madame Laurie LACHAUX qui a accepté ces fonctions.

Pas d'objections



## TRAVAUX – FORET

### Point N° 3 Travaux de la commission

Mme Mosteiro fait un point sur les travaux de l'ancienne boulangerie qui est repris par des restaurateurs. La vente aux enchères a eu lieu fin juillet mais les repreneurs n'ont eu les clés que le 15 septembre. Des travaux de rénovation sont à réaliser et sont financés par la commune : peinture extérieure, carrelage pour la terrasse et protection sur les boiserie extérieures. Le restaurant qui s'appellera «la Table du 195 » proposera un dépôt de pain en collaboration avec la boulangerie de Saint-Jean de Gonville. L'ouverture est prévue au mois de novembre.

Mme Pommès faire remarquer que les travaux actuels du Jivahill sont impressionnants et se questionne sur le pompage de l'eau. M.Baguet indique qu'ils construisent un manège à chevaux. Mme Cottin ajoute que le trou en formation accueillera une cuve pour la récupération d'eau du manège couvert. M.Chanel indique que l'eau qui arrive dans le ruisseau provient depuis une partie de leur terrain. Il sera demandé à Mme Reboul Salze d'aller voir la conformité des travaux.

### Point N° 4 Accord-cadre voirie : attribution du marché

Madame Mosteiro informe qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant la mise en place d'un accord-cadre à bon de commande pour les travaux de voirie et de signalisation.

La commission d'appels d'offres réunie la veille a approuvé le choix des entreprises des lots 1 et 2.

Mme Mosteiro annonce la procédure du marché :

La consultation est divisée en 2 lots :

- Lot n°1 Voirie
- Lot n°2 Signalisation et marquages.
- ✓ L'annonce légale a été envoyée le 12/07/2022 pour parution au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics le 12/07/2022.
- ✓ La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <https://webmarche.adullact.org/> le 12/07/2022 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.
- ✓ La date limite de remise des offres était fixée au 02/09/2022 à 12 h 00.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

#### **Pour le lot 1 et le lot 2 :**

Prix des prestations : 60%

Valeur Technique : 40%

Comme l'autorise l'article 2.1 du règlement de consultation, une négociation sur le prix a été engagée sur le Lot 1 Voirie avec les 3 candidats ayant remis une offre.

Mme Mosteiro indique que les montants des commandes devront respecter un montant minimum et maximum par an.

M.Nouvelle demande si c'est un forfait ? Mme Mosteiro précise que non, ce seront des commandes selon les besoins et qu'elles seront calculées selon les bordereaux de prix unitaires.

M.Chanel précise que le marché est bâti de la façon suivante : il y a une liste de prix unitaires, et lorsque l'on décide de faire une voirie, on évalue les m<sup>2</sup> et on a ainsi les prix. Le prix correspond à un marché moyen sur 3 ans.

#### **Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDENT** d'attribuer les marchés comme suit :

- ⇒ Lot N°1 Voirie à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 625 481.02 € HT suite à négociation.
- ⇒ Lot N°2 Signalisation et marquages à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 28 091.08 € HT

**AUTORISENT** Madame le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à leur exécution.

**DISENT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2022 et suivants en dépenses d'investissement.

## Point N° 5 Marché de travaux rue des Noyers : attribution du marché

Madame Mosteiro informe qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux d'aménagement de la rue de Noyers.

L'esquisse est présentée aux conseillers. Cette esquisse avait été vue en commission travaux.

La commission d'appels d'offres réunie la veille à également donné son approbation.

Mme Mosteiro annonce la procédure du marché :

- ✓ L'annonce légale a été envoyée le 29/08/2022 pour parution au BOAMP le 29/08/2022.
- ✓ La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <https://webmarche.adullact.org/> le 29/08/2022 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.
- ✓ La date limite de remise des offres était fixée au 16/09/2022 à 12 h 00.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix des prestations : 40%

Valeur Technique : 60%

Comme l'autorise l'article 7 du règlement de consultation, une négociation sur le prix a été engagée avec les candidats ayant remis une offre.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par L'Agence Barthélémy-Blanc le Maître d'œuvre, Madame Mosteiro fait part des conclusions de la CAO.

M. Nouvelle demande si ces travaux rentrent dans le cadre d'un PUP. Mme Mosteiro répond par l'affirmative mais que les montants des travaux ont évolué à la hausse depuis 2017.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDENT** d'attribuer le marché comme suit :

- ⇒ Lot N°1 travaux d'aménagement de voirie chemin des Noyers au groupement d'entreprise EUROVA/FAMY pour un montant de 257 645.98 € HT suite à négociation.

**AUTORISENT** Madame le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à leur exécution.

**DECIDENT DE DIRE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2022 en dépenses d'investissement

## Point N° 6 Avenant n°1 : Marché de travaux de construction du bâtiment des services Techniques Lot2 Maçonnerie

Madame Mosteiro rappelle que le marché de travaux de construction du bâtiment des services techniques a été attribué au conseil du 05 juillet 2022.

L'avenant n°1 a pour but de modifier les travaux de la manière suivante :

- Plus-value de 35 741.75 € HT pour surplus de fondations impliquant des travaux de terrassement, gros béton et bétons coulés ;
- Moins-value de 12 802.96 € HT pour déduction des travaux de fondations initialement prévus au marché aux postes 2.2.1 et 2.2.2 gros béton et bétons.

L'ensemble de ces modifications représente un solde en plus-value de 22 938.79 € HT, suivant le devis n°001 des travaux complémentaires de fondations au réel établi le 28 septembre 2022 par l'entreprise CONSTRUCTIONS TEDOLDI.

Madame Mosteiro indique que la CAO a donné son approbation la veille.

**NOUVEAU MONTANT DU MARCHE :**

Le nouveau montant du marché s'établit de la façon suivante :

Montant du marché initial : 175 694.98 € HT

Montant HT de l'avenant n° 1 : 22 938.79 € HT



Nouveau montant du marché : 198 633.77 € HT

Montant TVA à 20 % 39 726.75 €

**Nouveau montant du marché TTC 238 360.52 € TTC**

Soit une augmentation de 13%.

M. Baguet fait part que ce n'est pas normal que le maître d'œuvre ne prenne pas part de sa responsabilité sur l'erreur d'estimation faite au départ et qu'il devrait payer cette plu value.

M. Lequin indique que les 3 entreprises qui avaient répondues ont présenté leur offre sur la même estimation de quantité de béton. Si l'estimation était juste au départ nous aurions payé au prix réel.

M. Baguet ajoute que ce n'est pas normal que ce soit la collectivité qui paie alors que le maître d'œuvre s'est trompé au départ.

Mme Mosteiro fait part qu'il faudra en rediscuter avec le maître d'œuvre.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVENT** l'avenant n°1 à au marché de travaux de construction du bâtiment des services techniques, LOT2  
Maçonnerie avec l'entreprise TEDOLDI

**AUTORISENT** Madame la Maire à signer l'avenant n°1

## FINANCES

### Point N° 7 Factures et engagements

M. Lequin présente les engagements et factures. Il précise la ligne concernant l'écran tactile vandalisé qui a pu être remboursé par l'assurance à hauteur de 5700 €. Malheureusement, il vient à nouveau d'être vandalisé.

### Point N° 8 Budget VTT : Admission en non valeurs

M. Lequin présente le montant qu'il est proposé d'admettre en non-valeur du Budget VTT :

Exercice comptable	Compte 6542	Montant €
2022		46 461.91€

Pour rappel, la dette totale des loyers du Crozati s'élève à 82 195.74€. Suite à la vente du bail commercial, la Commune a perçu 35 733.83€.

Il est demandé s'il n'y a pas un moyen de récupérer la somme auprès de l'ancien gestionnaire et si on peut l'attaquer sur ses frais personnels ?

M. Lequin indique que l'ancien gestionnaire n'était pas de mauvaise foi, que c'est son affaire qui n'a pas fonctionné et que l'on ne peut pas prendre sur ses deniers personnels.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'ADMETTRE** en non-valeur les montants référencés ci-dessus

### Point N° 9 Décision modificative n°1 du Budget Principal

M. Lequin présente la décision modificative qui fait suite pour partie, des votes précédents.

Il rappelle qu'en mars dernier le conseil a voté le budget et que des réajustements sont à faire pour les points vus précédemment. Il précise que le cout des travaux du chemin des noyers est plus élevé que prévu, d'où cette modification. Concernant les charges de personnels, celles-ci augmentent suite au changement du point d'indice de la fonction publique territoriale qui a augmenté de 3.5% au 1<sup>er</sup> juillet dernier.

L'opération patrimoniale concerne un terrain acquis par la Commune via l'Etablissement public foncier il y a 4 ans. Cette opération est un transfert de compte à compte.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ADOPTER la décision modificative n°1 du Budget principal 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Augmentation	Baisse
<u>DEPENSES</u>		
012 - CHARGES DE PERSONNEL	15 000,00 €	
<u>DEPENSES</u>		
66 - CHARGES FINANCIERES	600,00 €	
<u>DEPENSES</u>		
022 - DEPENSES IMPREVUES		15 600,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Augmentation	Baisse
<u>DEPENSES</u>		
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		178 000,00 €
<u>DEPENSES</u>		
OP.155 AMENAGEMENT CHEMIN DES NOYERS	150 000,00 €	
<u>DEPENSES</u>		
OP.151 BATIMENT TECHNIQUE	28 000,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	19 044,21 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		19 044,21 €

## URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

### Point N° 10 Autorisations d'urbanisme et compte rendu de la commission

M.Gattone présente les autorisations d'urbanisme :



Numéro de dossier	Date dépôt 2022	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision 2022	Décision
DP00113522 B0033	29/07	BLANCHET Simon et BOUDAUD Célia	254 chemin des Borgeats	Construction de muret de clôtures Ht 1 M. + Grillage rigide de 80 cm - Enduit muret identique existant blanc cassé référence. Mise en place d'un portail ALU Ht 1.80 M. battant de 4 M. de largeur	25/09	TACITE
DP00113522 B0039	16/08	SASU TotalEnergies Electricité et Gaz France - M. LOUX Sébastien	280 rue des Châtaigniers	Mise en place de panneaux solaires sur le toit, en surimposition, modules PV de couleur noire ne réfléchissant pas la lumière, à moins de 5 cm des tuiles	16/09	TACITE
DP00113522 B0040	17/08	SASU TotalEnergies Electricité et Gaz France - M. LOUX Sébastien	243 rue des Châtaigniers	Mise en place de panneaux solaires sur le toit, en surimposition, modules PV de couleur noire ne réfléchissant pas la lumière, à moins de 5 cm des tuiles	17/09	TACITE
DP00113522 B0041	22/08	CARAYON Charles	76 impasse de la Fruitière	Montage de : • 8 panneaux photovoltaïques en vue de production et d'autoconsommation d'électricité, et de • 2 panneaux solaires en vue d'une production durable d'eau chaude. Les panneaux seront posés sur les tuiles, ils ne les remplaceront donc pas.	09/09	OPPOSITION
DP00113522 B0043	24/08	PARRA-LOPEZ Julien	50 impasse des Primevères	Installation de panneaux solaires (3kWc) montage portrait sur toiture, en 2 groupes de 4 panneaux. Un groupe exposé SUD-EST et un groupe exposé SUD-OUEST	24/09	TACITE
DP00113522 B0044	25/08	LINARI Rudy	174 rue du Jura	Côté Nord-Ouest : Petit mur de soutènement, barrière en composite sur le mur. Côté Nord-Est : Piquet scellé dans le sol, plaque de béton en soutènement puis grillage rigide au dessus	25/09	TACITE
DP00113522 B0045	02/09	BARRILLIET Didier	52 impasse du Prafion Avouzon - Le Marais Nord	Installation de 3 panneaux solaires sur un couvert existant.	02/10	TACITE
PC00113518 B0008M02	16/06	SAS EUROPEAN HOMES CENTRE - M. BARRANGER Philippe	Chemin de Farreu	Modification de la pente du talus derrière les maisons A1-A2-F-H-J-K avec remplacement du muret par des gabions/Modification de la façade arrière de la maison J/Modification de la façade avant de la maison F/ Ajout d'un garde corps en acier laqué RAL 7016 sur fenêtre à l'étage, sur façade entrée des maisons B-C-D-E-I avec modification de la baie .Suppression de 3 bornes enterrées d'apport volontaire des Ordures Ménagères/Modification des dimensions du transformateur, de sa position et de son accès/Implantation d'une cuve gaz/Ajout d'un grillage rigide d'une hauteur de 1,50 M., sur muret, le long de la voirie, pour les maisons B et C/Modification de la position des arbres/Pose de marquise en bois sur les façades entrées des maisons/Modification du cheminement piéton au Sud-Ouest	07/09	FAVORABLE AVEC RESERVE

				du programme/Modification des dimensions des places de stationnement de la maison D		
PC00113520 B0015M02	21/07	SCI JACK - M. DE MELIS Kevin	Chemin des Nants - Le Grand Verger	Réalisation d'un abri de jardin pour le lot 1 dans la continuité du garage Modification de l'emplacement d'une fenêtre de toiture pour le lot 1 Modification d'ouverture en rez de chaussée de la façade sud-est du lot 2. Suppression du bardage initialement prévu sur les façades de la cuisine du lot 2.	08/09	FAVORABLE
PC00113522 B0011	18/07	SCI IMMOTIS - M. TISGRA Serge Raymond	90 rue du Salève	Aménagement d'une aire de stations de lavage	08/09	REFUS

## COMMISSIONS MUNICIPALES

### Point N°11 Travaux des commissions

#### Vie associative par M. Lequin :

La foulée : il y a eu environ 200 participants soit un peu moins que les années précédentes. Ceci s'explique peut-être par le nouveau mode d'inscription uniquement par internet.

Vide grenier : la météo était défavorable, 1/3 des exposants ne sont pas venus. Il faudra peut-être réfléchir à un changement de date, cela fait 3 fois de suite que la météo n'est pas bonne.

L'exposition art et culture a bien fonctionné.

Le 07 et 08 octobre aura lieu l'Opération brioches avec l'association ADAPEI devant l'école le vendredi 7 octobre et devant la mairie le samedi 8 octobre.

La saison des assemblées générales des associations a débuté, il est constaté une hausse tarifaire de leurs intervenants, les coûts augmentent ainsi que les cotisations. Les montants des demandes de subventions vont certainement augmenter au prochain budget.

#### Communication par M. Gattone :

M. Gattone demande aux élus s'ils reçoivent bien la notification automatique hebdomadaire des réunions de l'agenda de l'extranet. Réponses positives.

Crozet contact : Il a été rajouté le nom de Mme Judith Slade dans les rédacteurs, notamment pour sa traduction anglaise des éditos

Mme Mosteiro refait une relance auprès des conseillers pour distribuer le magazine dans le centre bourg.

M. Gattone annonce que le wifi fonctionne désormais dans la salle des fêtes.

Enfin, concernant les réseaux sociaux, il fait part qu'il serait bien que ceux qui likent les pages de Crozet pour les dynamiser.

#### Enfance et jeunesse par Mme Mosteiro :

Rentrée de l'école : arrivée de deux nouvelles enseignantes, dont une sur un poste à profil spécialisée dans l'art.

Remise des dictionnaires : la cérémonie de fin de scolarité a eu lieu le 19 septembre. Nouveauté cette année, les enfants ont reçu une BD : l'Histoire de France

Le Conseil municipal jeunes a réitéré le souhait de s'agrandir, ils ne sont que 7 enfants actuellement. Ils ont en projet la rédaction d'un article sur l'extinction des lumières dans les lotissements privés un second article sur les incivilités sur la voirie dans le village en rapport avec les domestiques.

#### CCAS par Mme Cottin :

Pour l'opération brioches à venir, c'est la boulangerie de Saint Jean de Gonville qui les fournira. Concernant le portage des repas, le prestataire a changé, c'est désormais l'entreprise Derudet (8à8) qui les fournira. La contrainte est d'aller chercher les repas. Le coût est plus élevé pour le CCAS mais la qualité est bien meilleure et la logistique plus sûre.

M. Bagueat demande à combien s'élève le nombre de repas. Mme Cottin répond entre 2 et 3 par jour.



**Point divers**

M. Baguet fait part que le bois n'est toujours pas décheté pour cet hiver et demande quand cela sera fait. Mme Mosteiro répond que c'est imminent.

M. Baguet fait remarquer que la fontaine rue du Jura ne coule toujours pas. Mme Mosteiro répond que les services techniques vont faire les investigations mais qu'ils n'en n'ont pas encore eu le temps.

Fin de conseil à 21h40

Le 08 novembre 2022,

Mme JOUANNET Martine

Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouannet', written over a blue circular official stamp.



Le secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouannet', written over a blue circular official stamp.

